

# Analyse des conflits et recherches françaises: le moment agonistique?

Patrice Mele

#### ▶ To cite this version:

Patrice Mele. Analyse des conflits et recherches françaises: le moment agonistique?. Patrice Melé. Conflits de proximité et dynamiques urbaines, Presses Universitaires de Rennes, pp.21-50, 2013, Géographie sociale, 978-2-7535-2278-7. 10.4000/books.pur.27301. halshs-00915327

# HAL Id: halshs-00915327 https://shs.hal.science/halshs-00915327v1

Submitted on 7 Dec 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Chapitre 1 : Analyse des conflits et recherches françaises : le moment agonistique?

Patrice Melé

#### Introduction

En France, les situations qualifiées dans cet ouvrage de conflits de proximité sont aujourd'hui sous le regard des chercheurs dans le cadre de projets scientifiques divers. Différentes disciplines (économie, géographie, sciences politiques, sociologie, sciences de gestion et de l'aménagement) ont à partir de leurs propres traditions développées des travaux traitant directement ou indirectement de ces situations. De plus, la question du conflit est appréhendée depuis des champs de recherche pluridisciplinaires traitant des dynamiques sociales, de l'environnement, du patrimoine, des risques ou des sciences et des techniques. Sous le nom de mouvements sociaux, de mobilisations ou de controverses locales, de conflits environnementaux, d'aménagement, d'équipement, de localisation, ces situations sont convoquées au service de constructions théoriques ou comme illustrations ou symptômes de l'identification de tendances sociétales liées à l'acceptabilité des politiques publiques, au rôle des savoirs techniques dans la société du risque, à l'aspiration à la délibération, aux incertitudes liées aux dynamiques urbaines contemporaines, à l'apparition de nouvelles formes d'attachement aux espaces.

Il est possible d'évoquer non un tournant, vocable signalant une inflexion généralisée, mais peut-être un moment agonistique, marqué par la multiplication de travaux prenant au sérieux les luttes, analysant leurs effets et leurs causes et questionnant la signification de leur généralisation. La place du conflit dans la société française est telle que certains chercheurs ont pu évoquer l'avènement d'une société conflictuelle 1 ou d'une société de protestation<sup>2</sup>.

 <sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En référence à Julien Freund (1983).
 <sup>2</sup> En référence aux travaux de Sidney Tarrow et David Meyer (1998) ; cf. Charlotte Halpern (2008).

Les explications par la diffusion d'un syndrome NIMBY « Not in my back yard », acronyme marquant l'origine anglo-saxonne du mal, qui délégitiment d'emblée les mobilisations de proximité (Trom, 1999) semblent perdre du terrain pour laisser place à des interrogations sur le sens de cette généralisation du conflit. Pour certains, elle caractériserait une nouvelle phase plus exigeante de la démocratie mettant en débat localement l'intérêt public des projets; pour d'autres un nouveau rapport de force entre l'État et la société civile (Dupuy et Harlpern, 2009) ; ou enfin la généralisation de situations de discordes marquées par des comportements non coopératifs<sup>3</sup>. Plus spécifiquement, on trouve dans la littérature des tentatives de délimitation des causes des conflits urbains qui évoquent la raréfaction des espaces disponibles pour localiser les infrastructures, la plus grande fluidité des différentes fonctions et usages de l'espace qui multiplieraient les situations de tension, les incertitudes qui pèsent sur le devenir des différents sous-ensembles spatiaux, la plus grande réactivité des populations, l'expression de frustrations liées à l'environnement du logement, ou de demandes de reconnaissances d'inégalités ou d'injustices environnementales. Les caractéristiques du contexte institutionnel français marqué par une tradition centraliste, l'assimilation de l'intérêt général à l'action de l'État, des intérêts locaux aux intérêts privés, le poids de la (petite) commune comme espace de débat sur la légitimité des projets sont souvent présentés comme contribuant à exacerber les oppositions (Manon, 2005, p. 43).

L'introduction de cet ouvrage a précisé notre approche et sa spécificité, la conclusion, les principaux apports d'une lecture transversale des études de cas réunis ici. L'objectif de ce chapitre n'est pas tant de réaliser un état des lieux des productions scientifiques que de tenter de présenter les principaux enjeux des débats qui au sein des sciences sociales françaises relient les conflits de proximité à des problématiques plus larges<sup>4</sup>. Il n'est donc pas question ici de tenter un bilan exhaustif de la production scientifique mais bien d'une lecture partielle à partir de mes intérêts et de ceux de notre projet.

#### Le retour du conflit

On peut faire l'hypothèse que, sans qu'il soit réellement possible d'identifier un effet et une cause, la place du conflit dans les travaux des sciences sociales est liée à l'identification de l'importance des situations qualifiées de conflictuelles au sein de la société française.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le groupe Manon (2005) caractérise ainsi une des tendances identifiées dans le cadre d'un scénario prospectif.

<sup>4</sup> Il y a quelque chose d'un peu artificiel à limiter ce regard à la production française, non seulement car les références à la littérature américaine ou anglaise ou latino-américaine sont centrales dans de nombreux travaux mais aussi car les auteurs québécois font partie du paysage scientifique francophone. Néanmoins pour respecter la séparation du travail au sein de cet ouvrage nous renverrons pour cet aspect au texte d'Annick Germain.

Il faut d'abord rappeler que ces situations ne sont pas nouvelles. Les années 1960 sont souvent décrites comme celles des luttes urbaines mobilisées sur la résistance aux projets d'urbanisme et de rénovation urbaine (Castells, 1972), mais aussi celles de l'émergence d'un « mécontentement environnemental » qui questionne les modalités de la modernisation et la conduite des affaires communes (Barbier et Larrue, 2011) comme le soulignait le texte d'appel d'un récent colloque, l'histoire des Trente Glorieuses (1946-1975) peut être réinterrogée à partir de travaux sur les contestations et les alertes environnementales pour sortir d'un effet trop schématique de certaines théories macro-sociales qui, en proclamant l'émergence d'une (nouvelle) société du risque, conduisent à sous-estimer la place, dès avant 1968, d'un mouvement de critique de la modernisation et d'une certaine capacité de réflexivité environnementale des populations et des acteurs publics<sup>5</sup>.

Au sein de la sociologie, le conflit social est un objet dont la centralité a été fortement liée jusqu'à la fin des années 1970 au marxisme comme paradigme dominant (Chateauraynaud, 2011b, p. 2). Par la suite la question de l'accord a paru prendre le pas sur la notion de conflit sous la forme d'interrogations sur l'espace public, sur les modalités de construction du consensus. Francis Chateauraynaud évoque la prégnance d'une vision consensualiste du social et de différentes théories de l'accord, sous la forme par exemple de l'économie des conventions ou de la sociologie des cités (Boltanski et Thévenot, 1991). Plus récemment, on semble assister à une réhabilitation de l'intérêt de focaliser des recherches sur des situations de conflit depuis plusieurs points de vue. D'abord, dans le cadre du renouveau, au sein de la sociologie mais aussi de la science politique, de travaux sur les mouvements sociaux à partir de la participation de chercheurs français à un champ de recherche international sur la politique du conflit (cf. supra). Ensuite, à partir de la sociologie des sciences et techniques qui a fortement contribué à alimenter les débats par des travaux sur les controverses scientifiques et socio-techniques et l'introduction des notions de traduction et d'acteurréseau. Enfin, par l'affirmation d'une sociologie pragmatique sous la forme d'une sociologie des controverses et des mobilisations collectives qui s'intéresse à la fois aux épreuves de force et aux répertoires argumentatifs des acteurs (Chateauraynaud, 2011b, p. 2). Ce retour du conflit dans le champ de la sociologie et de la science politique est concomitant d'un renforcement des intérêts pour l'action plus que pour les sujets de l'action<sup>6</sup>. Non seulement, toute théorie du social propose une conception de l'action, mais il est possible d'identifier un

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Cf. le colloque « Une autre histoire des Trente Glorieuses. Modernisation, alertes environnementales et contestations du "progrès" dans la France d'après-guerre (1945-1968) », EHESS, sept. 2011, organisé par le Centre Koyré, le RUCHE, l'AHPNE et l'EHESS.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> C'est ce tournant pragmatique que François Dosse a placé au cœur de son ouvrage, *L'Empire du sens, l'humanisation des sciences humaines* (1995).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> C'est ce que note Laurent Thévenot en introduction de son ouvrage, *L'action au pluriel, sociologie des régimes d'engagement* (2006).

tournant pragmatique qui donne, en France, une certaine unité aux productions contemporaines et au contexte post-structuraliste. Comme le notait Jacques Ion<sup>8</sup>, alors que dans les années 1970 les conflits étaient pensés comme la manifestation d'entités collectives (groupes sociaux ou classes sociales) – le terme de société civile n'était alors pas utilisé – l'attention se focalise aujourd'hui sur les modalités de l'action, sur la trajectoire des situations.

On peut voir aussi dans ce retour du conflit la volonté de saisir les dynamiques sociales qui se sont affirmées dans la seconde moitié des années 1990 : alors que les années 1990 sont souvent considérées dans différents domaines de recherche comme marquées par un tournant participatif, ce sont aussi celles d'un regain de nouvelles formes de mobilisation (environnementales, des malades du sida, des sans-papier, des sans logis, des chômeurs) après « l'atonie militante » des années 1980 (Mathieu, 2004, p. 10).

En 2001, à l'occasion du centenaire de la loi de 1901 sur les associations, des organismes de financement de la recherche ont suscité une série de manifestations et de travaux sur le rôle du « champ associatif » (Ion *et al*, 2001 ; Annales de la recherche urbaine, 2000). Si les manifestations officielles sur le sujet ont essentiellement mis en scène et illustré l'existence d'une société civile organisée et dynamique, les recherches développées à cette occasion ont aussi permis de produire des travaux sur la question de l'engagement, sur les nouvelles formes de construction des intérêts publics portés par les associations de protection de l'environnement, sur les modalités d'institutionnalisation des oppositions et de replacer certaines mobilisations locales dans le contexte de la multiplication des formes du mouvement associatif. Ce statut juridique constitue un cadre qui définit des procédures minimales d'existence d'un collectif et garantit sa reconnaissance comme entité collective par les pouvoirs publics. La prégnance de cette forme juridique et sociale est telle que la création d'une association loi 1901 affichant dans ses statuts la lutte contre un projet ou la protection du cadre de vie et/ou de l'environnement local est devenue, dans le cadre de certaines recherches, une des modalités de saisie de l'activité conflictuelle.

Dans le domaine de la recherche en sciences sociales traitant de la question environnementale, on pourrait identifier une scansion similaire. Dès 1977, depuis le groupe de prospective du ministère de l'Environnement, les travaux réalisés et impulsés par Jacques Theys vont affronter directement la question de la gestion des conflits. Les relations entre environnement, conflits et participation constituent la thématique centrale du numéro

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> En introduction au séminaire *Environnement, dynamiques associatives et cadre de vie,* PUCA, 1999.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Cf. en particulier le coffret de 10 livres publiés par les éditions Textuel en 2001 intitulé le *Génie associatif*, 10 portraits.

deux des cahiers du Groupe d'Exploration et de echerche Multidisciplinaires 10 créé en 1975 et fortement lié au ministère de l'Environnement. Citons aussi au début des années 1980 les travaux comparatifs internationaux et les rapports réalisés par Laurent Mermet (Mermet et Barrouch, 1983; Mermet, Enel et Barrouch, 1983) pour le groupe de prospective du ministère de l'Environnement. Par la suite, à partir de la fin des années 1980 et du début des années 1990, les recherches portant sur la question environnementale s'intéresseront plus à la négociation du consensus, au compromis, qu'à la compréhension des logiques du conflit (La Branche et Warin, 2006). Lorsque la direction de la recherche du ministère de l'Environnement souhaita au début des années 1990 relancer un programme de recherche en sciences sociales, ce n'est pas la question du conflit mais celle des rapports entre concertation et décision qui fut placée au centre (cf. supra).

Parallèlement, on observe une évolution du positionnement de la question environnementale dans les mobilisations. Le temps des grandes mobilisations ayant un impact sur la construction de la cause écologiste à l'échelle nationale semble révolu. Même si l'opposition à la création d'un nouvel aéroport pour l'agglomération nantaise à Notre-Dame-des-Landes a été placée au cœur de la campagne pour les présidentiels de 2012 par les écologistes français<sup>11</sup>, les conflits actuels n'ont plus l'ampleur des mobilisations contre le nucléaire (projet de centrale de Plogoff 1975-1981, sur-générateur de Crey-Malville 1975-1977), contre l'expansion du camp militaire du Larzac (1972-1981) ou les barrages de la Loire (1983-1999). Si les conflits plus récents contre le tunnel du Somport (1988-1998) ou provoqués par le tracé du TGV Méditerranée (1989-1995) ont aussi eu un impact national, ces dernières situations sont marquées par un couplage différent entre mobilisations nationales et ancrage local. Dans les mobilisations plus récentes, la part des riverains potentiels et des collectivités locales affectées semble prépondérante. Si on assiste à un découplage entre l'évolution de l'écologie comme mouvement politique et les conflits d'aménagement, on peut néanmoins considérer que ceux-ci constituent une des modalités de diffusion de la question environnementale. Des militants écologistes sont présents dans de nombreuses situations et les associations naturalistes sont des alliées pour les résidents mobilisés. Des travaux sur les associations environnementales locales font apparaître une très forte augmentation du nombre de structures dans les années 1980 et 1990, constatation qui, pour Bruno Maresca (2000, p. 52), devrait être nuancée car elle cacherait une stabilisation du nombre de personnes mobilisées.

40

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Cahiers du Germes nº 2, « Environnement, conflits, participation » (1979).

<sup>11</sup> L'abandon de ce projet a été placé, un temps, au même niveau que la sortie du nucléaire dans les négociations avec le Parti socialiste.

Du côté des dispositifs d'appui à la recherche liés au ministère de l'Équipement, la question du conflit sera présente dès les années 1980 dans les séminaires animés par Michel Marié (1989) à partir de la délégation à la recherche et l'innovation, puis, dans la seconde moitié des années 1990, dans les travaux de la Direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques, en particulier lors des journées prospectives « Projets d'infrastructures et débat public » organisées avec l'INRETS<sup>12</sup>, et plus récemment dans les travaux suscités par le PUCA non seulement sous l'angle de l'acceptabilité sociale de la localisation des infrastructures et des activités mais aussi dans le cadre de séminaires et de programmes sur le rôle des mobilisations collectives sur des thématiques liées au cadre de vie et à la question environnementale, puis sur la citoyenneté urbaine (cf. supra).

Les tentatives de mesure de l'évolution de la conflictualité semblent confirmer cette tendance. Bruno Charlier a actualisé en 2005 les données élaborées pour sa thèse à partir du dépouillement des conflits environnementaux signalés dans la revue Combat Nature (Charlier, 1999) pour un rapport du commissariat au plan (Manon, 2005). L'analyse de ce corpus entre 1974 et 2004 sur l'ensemble de la France « atteste qu'après une forte affirmation dans les années 1974-1978, les conflits de tous types ont été moins nombreux dans les années 80 avant d'augmenter de nouveau au cours de la décennie 1990 » (Manon, 2005, p. 17). Le même rapport à partir de données sur le contentieux administratif fait état d'un doublement des affaires traitées entre les années 1980 et les années 1990 et d'une stabilisation par la suite. Il faut souligner, comme le notent les auteurs, le caractère imparfait des séries utilisées liées aux informations publiées par une revue ou à des études du contentieux dans quelques départements. Certains chercheurs (Lecourt et Faburel, 2008, p. 23) voient dans la période la plus récente une stabilisation du nombre de conflits mais un renforcement de l'efficacité et de la compétence des populations mobilisées et donc de la prise des mobilisations qui aboutiraient de plus en plus souvent à des situations de blocage de projets publics.

S'il est bien difficile de se prononcer sur le renforcement, la prise et la portée des mobilisations, ce qui semble avéré aujourd'hui est bien la généralisation de situations de conflit par des groupes qui remettent en cause tous types de projet d'aménagement et/ou qui protestent contre certains usages de l'espace proche de leur logement. Ce ne sont plus seulement les grands projets d'infrastructures ou les équipements générant d'importantes nuisances qui suscitent des conflits. Depuis l'aménagement d'une place ou l'autorisation de construire un lotissement ou un nouveau quartier, jusqu'aux grands projets d'infrastructures

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Cf. les dossiers des séminaires *Technique, territoire et société*, MELTM, DRI, en particulier le n° 34 de 1997.

ferroviaires, toute action d'aménagement semble aujourd'hui pouvoir être le support d'une mobilisation cherchant à ouvrir le débat sur la légitimité du projet, à préserver le *statu quo ante*, tentant de peser sur les modalités de la réalisation ou d'obtenir des compensations. En France, le conflit semble aujourd'hui une modalité généralisée de relations entre les résidents et les autorités publiques.

#### Conflits et dimensions spatiales des sociétés

# Géographie, aménagement et analyse des conflits

On peut retracer au sein des travaux des géographes et des spécialistes de l'aménagement, et plus généralement des chercheurs regroupés au sein d'un champ de recherche caractérisé institutionnellement par le périmètre de la section 39 du CNRS « Espace, territoires et sociétés », la généalogie des intérêts pour les conflits. Il ne s'agit pas ici d'un retour du conflit mais bien de la progressive constitution des conflits comme objets de recherche révélateurs des dimensions spatiales et territoriales des sociétés.

Pour la géographie traditionnelle, la notion de conflits d'usage n'évoquait pas l'analyse de situations d'action collective mais bien l'identification de concurrences entre certaines utilisations du sol ou de ressources naturelles. Par la suite, seule la nouvelle école française de géopolitique portée par Yves Lacoste et l'équipe d'Hérodote a construit les tensions et conflits à la fois externes et internes comme objets d'étude. La volonté affichée dès le premier numéro en 1976 de mettre l'analyse géographique au service des mobilisations conduit à se rapprocher des luttes. À partir de l'Institut français de géopolitique, Béatrice Giblin et Philippe Subra développeront par la suite une réflexion, une lecture géopolitique des questions d'aménagement (Subra, 2008). En effet, les conflits environnementaux ou d'aménagement peuvent aussi être lu comme des conflits géopolitiques révélant des rivalités de pouvoir sur des territoires (Subra, 2007). La méthode géopolitique identifiant des pratiques et des représentations antagonistes de l'espace, et proposant une lecture des stratégies des acteurs, des causes et des alliances politiques liées aux conflits, trouve ici un de ses champs privilégiés d'application. Dans cette optique, la compréhension des situations de conflit implique la prise en compte de l'articulation entre différentes échelles et niveaux d'analyse. Ces travaux nous rappellent également que les enjeux des conflits sont aussi de modifier les rapports de force entre groupes dans l'objectif d'accéder à des ressources (symboliques ou non) et permettent de replacer au centre de l'analyse la question du pouvoir, du poids des groupes politiques, mais aussi l'acquisition de compétences, d'un savoir penser l'espace par les groupes mobilisés.

À l'exception du travail pionnier de Philippe Cadène (1985 ; 1990) sur les conflits d'usage dans le périurbain, très peu de thèses se sont centrées sur l'analyse de situations conflictuelles avant la fin des années 1990. Le répertoire des géographes français traduit le renforcement de cet intérêt pour l'analyse des conflits. Une consultation récente (septembre 2011) de la base *Géomonde* permet d'identifier seize fiches de géographes utilisant le mot dans la présentation de leurs intérêts de recherche, ceux-ci était neuf en 1998 et quatre en 1984 selon le décompte réalisé par Bruno Charlier dans sa thèse (1999, p. 111). Si l'on rappelle que la base comporte aujourd'hui 1 500 fiches, on perçoit le caractère limité de cet intérêt pour les dimensions spatiales et territoriales des conflits.

Il faut souligner le rôle des travaux développés par des géographes, aménageurs et politistes au sein de l'UMR SET de l'Université de Pau et des pays de l'Adour dès 1995 autour de Vincent Berdoulay, Olivier Soubeyran et d'André Etchelecou. Ce laboratoire sera le cadre de la réalisation de plusieurs thèses sur ce sujet, en particulier celles d'Anne Tricot sur un projet d'autoroute en 1998 et de Bruno Charlier en 1999. Jacques Lolive, politiste, ayant réalisé une thèse en 1997 sur le conflit du TGV Méditerranée (1999) rejoindra un temps ce laboratoire. Ces travaux sont en partie financés par des organismes de financement de la recherche du ministère de l'Environnement, du ministère de l'Équipement et des Transports ou de la DATAR. Plus récemment, dans la même université, Olivier Labussière (2007) proposa dans sa thèse une réflexion originale sur la dimension esthétique des mobilisations.

Le centre de recherche « Ville, société, territoire » de l'Université de Tours, une des équipes qui rejoindra l'UMR CITERES <sup>13</sup>, constitua un autre lieu de développement de travaux sur les conflits, comme en témoigne la thèse de Jean-Marc Dziedzicki (2001) qui cherche à décrypter les mécanismes conflictuels pour contribuer à l'amélioration des modalités de gestion des conflits, les travaux réunis dans l'ouvrage collectif publié en 2003 intitulé *Conflits et territoires* (Melé, Larrue et Rosemberg, 2003 ; Rosemberg, 2003), ainsi que les programmes de recherche coordonnés à partir de ce laboratoire financé par le PUCA (Bourdin, Lefeuvre et Melé, 2006), l'ANR. Plus récemment, des travaux sur les conflits liés aux infrastructures de traitement des déchets ont été développés dans ce laboratoire (Rocher, 2006 ; Cirelli et Rocher, 2012 [à paraître]). Un projet de recherche financé par le programme « Concertation, décision, environnement » est en cours sur cette thématique.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Travaux qui se poursuivent actuellement au sein de l'équipe *Construction politique et sociale des territoires* de l'UMR CITERES, CNRS, Université de Tours.

Les conflits, analysés à partir de leurs dimensions spatiale et territoriale, sont devenus des objets de recherche pour la géographie. Au total, les recherches de géographes ou de spécialistes de l'aménagement prennent d'abord la forme d'études de cas avec des problématiques diverses. La question des conflits peut croiser les interrogations de la géographie sur les dynamiques paysages (Davodeau, 2008, p. 59) où aux espaces protégés (Laslaz et al., 2010). Pour d'autres le conflit peut être une entrée pour saisir les dynamiques urbaines. Certains travaux traitent de micro-conflits, de controverses spatiales comme méthode d'analyse d'espaces d'acte (Lussault, 2001), de mobilisations individuelles sous la forme de plaintes ou de courriers (Dumont, 2008), intégrant ainsi la question des relations de voisinages dans l'espace des conflits. Marc Dumont propose de nommer ces controverses conflits de mitoyenneté.

Le colloque organisé à Rennes en 2008 Espaces de vie, espaces enjeux entre investissements ordinaires et mobilisation a constitué un lieu de rencontre entre sociologues, politistes et géographes autour des dimensions spatiales et territoriales des mobilisations et des relations entre espaces de vie et de pratiques et engagement dans des mobilisations locales (Bonny, Ollitrault, Keerle et Le Caro, 2012).

Seule la thèse de Bruno Charlier propose une tentative globale de caractérisation du phénomène en focalisant sur ses dimensions spatiales et territoriales. Il distingue non seulement l'espace support de l'espace enjeu, mais aussi l'espace du projet, l'espace du conflit et un espace de contestation, caractérisant un élargissement de l'échelle du concernement. Plusieurs travaux quantitatifs repris par le groupe Manon (2005) montrent que les conflits sont particulièrement nombreux dans les espaces littoraux<sup>14</sup> (Cadoret, 2006), montagnards à forte valorisation touristique. On pourrait ajouter autour des espaces chargés de valeurs environnementales et patrimoniales<sup>15</sup>, non seulement à cause des enjeux de la multiplication de tensions entre protection et mise en valeur touristique, mais aussi dans la mesure où il s'agit d'espaces soumis à une urbanisation rapide, à des usages incompatibles, à des investissements et des appropriations contradictoires.

En se focalisant sur le cas breton, Arnaud Lecourt (2003) a placé sa thèse dans la continuité des travaux de Bruno Charlier. Avec Guillaume Faburel, qui a réalisé une évaluation du coût social des nuisances sonores dues aux transports dans le Val-de-Marne en 2000 (Faburel, 2001), ils placent au centre de leurs interrogations le lien entre les pratiques, perceptions et représentations des espaces vécus et la question de la conflictualité (Lecourt et Faburel, 2008). Ils cherchent à proposer une méthode pour

<sup>15</sup> Cf. le colloque international organisé en 2009 par l'UMR Edytem à Chambéry *Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux*.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Cf. le projet ORELCOM (Observatoire en réseau des conflits littoraux et maritimes) porté par le Pôle Mer et littoral de l'Université de Nantes.

construire localement l'acceptabilité sociale des projets, par une meilleure prise en compte des caractéristiques des espaces support, et l'identification des représentations des populations proches (Lecourt et Faburel, 2008). Si ces recherches mettent en évidence la complexité des vécus territoriaux et environnementaux, prônent d'une certaine façon un salutaire ménagement du territoire, comme l'avait fait Michel Marié en son temps, le caractère opérationnel revendiqué par ces approches ne semble pas avéré 16. Si dans chaque cas, il est possible, le plus souvent a posteriori, de définir des éléments qui ont pu jouer un rôle dans le refus d'un projet, en particulier car ils sont présents dans les arguments des opposants, il est bien difficile de définir des critères qui pourraient faire qu'un sousensemble spatial soit ou devienne réceptif à certains projets. Sauf à évoquer l'existence d'espaces à forte identité, à fort ancrage local<sup>17</sup>, et d'autres qui seraient marqués par une moindre valorisation, par une moindre densité d'acteurs. Or, ce que semble justement montrer la généralisation des situations de conflit c'est qu'y compris dans des espaces considérés comme peu valorisés, peu denses et peu pratiqués 18 ou déjà marqués par la présence d'un grand nombre d'infrastructures, des projets peuvent produire/révéler des attachements y compris de la part de personnes qui ne les pratiquent pas.

Dans la littérature géographique, les rapports entre conflits et territoires sont d'abord traités à partir de la capacité des conflits à révéler des ancrages territoriaux interprétés en termes d'appartenance, d'appropriation ou même d'identités territoriales. Ces travaux considèrent les conflits comme signes de la résistance au changement de groupes sociaux dotés d'une forte cohésion ou d'une identité culturelle spécifique, dont un des attributs est justement la capacité à se définir en s'opposant à l'extérieur et aux changements perçus comme allogènes.

La réflexion géographique s'intéresse donc aux conflits d'abord à partir de leur capacité à révéler et à renforcer des territorialités préexistantes. Un autre aspect de la relation entre conflit et territoire est moins présent et moins étudié <sup>19</sup> (Faburel, 2003 ; Melé, Larrue et Rosemberg, 2003) : le rôle des conflits comme processus de territorialisation. Sans nier l'importance des configurations préexistantes sur le déclenchement et les modalités du conflit, j'ai pour ma part proposé de focaliser l'attention sur l'analyse des effets spatiaux et

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> La nécessité d'une compréhension du fonctionnement des espaces et des modalités d'appropriation par les différents acteurs a été intégrée par certains grands opérateurs qui, pour préparer la mise en place d'un projet, réalisent ou commanditent des études, des cartographies d'acteurs classés en fonction de leur position par rapport au projet.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Ce que fait Arnaud Lecourt (2003) dans sa thèse sur la Bretagne.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Cf. la thèse d'Olivier Labussière (2007) qui traite d'un conflit concernant la traversée du Quercy Blanc par une ligne à haute tension, alors même que le tracé avait été choisi pour s'éloigner des espaces densément occupés et chargés de valeurs patrimoniales et environnementales.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> À l'exception des réflexions développées par Guillaume Faburel (2003) sur le rôle des nuisances aéroportuaires dans la relation à l'espace des populations.

territoriaux des situations de conflits et controverses (Melé, 2008 ; 2009). C'est aussi un des axes de réflexion privilégié dans cet ouvrage.

## Penser la proximité

Les conflits constituent un des champs de mise en œuvre d'une réflexion depuis la science économique sur la proximité. Le groupe « Dynamiques de proximité » poursuit depuis les années 1990 un projet scientifique marqué par la volonté de réintroduire la question spatiale au sein de l'analyse économique (Pecqueur et Zimmermann, 2004). Alors que la recherche en économie s'était focalisée essentiellement sur les aspects positifs de la proximité<sup>20</sup>, les travaux de l'économie de la proximité sur des situations de conflits permettent d'appréhender la proximité spatiale à partir de ses « dimensions négatives » comme source de tensions et vecteur de conflictualité (Caron et Torre, 2004). La proximité spatiale ou « géographique » est ici définie à partir de la distance physique, donnée considérée comme relative (dépendant du temps et des coûts de transport) mais aussi subjective (dépendant des représentations et des cadres d'interprétation des individus) (Torre, 2009). L'analyse est complétée par la prise en compte d'une autre dimension de la proximité, la proximité organisée au sein d'institutions ou d'organisations, qui est à la fois une proximité relationnelle – liée aux interactions entre acteurs – et une proximité d'appartenance – liée au partage de mêmes cadres cognitifs.

Les débats sont intenses, au sein des tenants de ce champ de recherche, sur les relations et interrelations entre les différentes dimensions de la proximité. En se focalisant sur la proximité organisationnelle ou institutionnelle, l'économie de la proximité s'intéresse aussi à la coordination entre acteurs, aux « territoires comme espaces de coordination » et de construction de compromis (Bouba-Olga, Carrincazeaux et Coris, 2008; Kirat, 2005). Les travaux sur les districts productifs ont permis d'étudier les relations entre proximité organisée et proximité géographique, et de proposer une stratégie pour activer les potentialités de la proximité géographique. Dans le cadre de tentatives de résolution des conflits, la proximité organisée peut être convoquée pour appuyer des processus de négociations ou de médiations comme mode d'incitation à l'émergence de solutions de nature coopérative (Torre et Filippi, 2005). Olivier Bouba-Olga, croisant les apports de l'économie de la proximité et les références à Albert Hirschman (1995), peut considérer que, lorsque la proximité est subie, la probabilité d'une mobilisation est liée à l'intensité des dispositifs de coordination préexistant (proximité organisée). (Bouba-Olga, Carrincazeaux et Coris, 2008),

. .

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> En particulier dans le cadre de travaux sur les districts industriels.

ce qui est une autre façon de considérer que la réactivité des populations (*voice*) dépend de l'intensité des relations sociales préexistantes, élément que certains géographes qualifieraient des qualités de la territorialisation.

À partir de travaux sur différents types de conflits d'usage, définis ici comme provoqués par une proximité géographique subie, les recherches menées dans le cadre de l'économie de la proximité se focalisent essentiellement sur les espaces ruraux ou péri-urbains (Darly, 2009 ; Torre et Kirat, 2008).

L'influence de ces recherches dépasse le seul champ de l'économie : des géographes, sociologues et spécialistes du droit travaillent dans des perspectives proches. Un des intérêts de ces approches est aussi de traiter directement de la dimension juridique des conflits, soit en analysant le recours au droit et le contentieux (Melot, 2008 ; Pham et Kirat, 2008), soit en tentant de déterminer le rôle du droit et des relations juridiques dans la « proximité institutionnelle » (Kirat, 2005). La proximité géographique peut aussi être analysée à partir de méthodes qualitatives, à partir de ses effets sur les relations interindividuelles. Luc Bossuet a développé des recherches sociologiques qui incluent l'analyse des tensions entre voisins, des incivilités (2007, p. 143). Arnaud Lecourt et Guy Baudelle (2004) ont proposé de réinterroger des situations de conflit à partir de ce qu'elles révèlent des relations entre proximité spatiale et proximité sociale.

Au-delà des enjeux internes au champ de l'économie de la proximité, un groupe de chercheurs constitué autour de l'équipe « Proximité » de l'UMR SADAPT (INRA-SAD), animé par André Torre, a développé une méthode de recherche dans l'objectif de repérer les événements conflictuels pour mesurer, décrire et analyser l'état général de la conflictualité sur une zone donnée. Un article collectif signé par neuf chercheurs en 2010<sup>21</sup> a valeur de manifeste en faveur de travaux quantitatifs à partir d'une approche croisée combinant l'analyse de la presse régionale, l'étude du contentieux et d'entretiens à dire d'expert. Cette méthode qui propose de tester l'hypothèse d'une « différentiation territoriale de la conflictualité » (Darly, 2009, p. 444) a été mise en œuvre sur plusieurs terrains péri-urbains et en particulier sur l'Île-de-France (Torre et al., 2010).

Ce cadre d'analyse qui a été utilisée et développée par Ségolène Darly dans sa thèse sur la région Île-de-France a permis la systématisation des données et d'obtenir une pesée globale du phénomène en ce qui concerne les conflits péri-urbains. Les limites de cette posture sont liées aux incertitudes qui pèsent sur les filtres générés par l'utilisation de sources secondaires, au biais introduit par le recours à la presse locale et la possibilité d'un traitement inégalitaire des situations (Darly, 2009, p. 442). Le formatage des recours

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> André Torre, Romain Melot, Luc Bossuet, Anne Cadoret, Armelle Caron, Ségolène Darly, Philippe Jeannaux, Thierry Kirat, Haï Vu Pham.

juridiques par les pratiques des avocats et spécialistes du droit peut aussi conduire à la construction d'une image tronquée de la conflictualité.

D'autres économistes peuvent centrer des travaux sur la prise en compte des externalités négatives sans s'inscrire explicitement dans le champ de l'économie de la proximité. Dans sa thèse, Philippe Jeannaux (2006), à partir d'une recherche portant sur l'analyse du contentieux et de la presse régionale et d'un travail de recherche portant sur la localisation d'un incinérateur, plaide pour une économie de la décision publique et propose de sortir d'un cadre d'interprétation du conflit d'usage comme une opposition directe entre deux types d'acteurs ayant des modes d'usages différents de l'espace et réintègre la place des pouvoirs publics dans les conflits. Il est en effet possible de considérer que les conflits et oppositions sont fortement tournés vers la remise en cause de décisions des acteurs publics dans la mesure ou en attribuant des droits de construire et autorisations de localisation d'activités, ils répartissent des droits d'usage mais aussi des externalités négatives. Dans cette optique, les oppositions locales peuvent être analysées comme des protestations des populations qui s'estiment les perdants des choix publics.

# Conflits, dimensions politiques des sociétés et construction du public

#### Un espace des mouvements sociaux

Depuis la fin des années 1990 les recherches qui prennent pour objet des mouvements sociaux se sont multipliées en France. Il s'agit essentiellement de travaux qui s'insèrent dans un champ de recherche structuré à l'échelle internationale à l'intersection entre la science politique, la sociologie, l'histoire contemporaine. Une grande partie de ces travaux affichent directement ou d'une manière critique des références au paradigme de la « politique du conflit » (Auteur, date). La publication en français en 2008 de l'ouvrage de Charles Tilly et Sidney Tarrow *Politique(s) du conflit*, en 2009 d'un *Dictionnaire des mouvements sociaux* (Fillieule, Mathieu et Péchu, 2009) et en 2010 d'un ouvrage critique (Fillieule, Agrikoliansky et Sommier, 2010) manifeste la structuration de ce champ de recherche. Si certains dénoncent la clôture et le risque de routinisation de ce qui s'est aujourd'hui constitué à l'échelle internationale comme une sous-discipline (Fillieule, Agrikoliansky et Sommier, 2010), les débats en France sont aujourd'hui beaucoup plus marqués par ce courant d'analyse des mouvements sociaux, qui a émergé aux États-Unis dans les années 1970 (Mathieu, 2004), que par les références à la sociologie marxiste urbaine (Amiot, 1986 ou à l'école touranienne qualifiant les situations de mobilisation en fonction du sens des

mouvements et de leurs rapport à la question du changement culturel et social (historicité dans le langage d'Alain Touraine) (Touraine, 1973). La spécificité des apports d'une sociologie française des mouvements sociaux peut être identifiée dans la plus grande place des travaux impliquant des recherches qualitatives, le dialogue avec une sociologie critique et avec des recherches traitant de la construction des problèmes publics, les apports de la sociologie du militantisme (Ion, 2001) et de l'engagement personnel (Fillieule, Agrikoliansky et Sommier, 2010).

Alors que dans les années 1970-1980 les luttes urbaines avaient été un des lieux de prédilection de l'analyse des « nouveaux » mouvements sociaux, les mobilisations de proximité ne constituent pas aujourd'hui un objet privilégié pour les chercheurs qui participent à ce champ de recherche. Néanmoins, certains travaux tentent de saisir les mobilisations environnementales à partir de ce cadre d'analyse ou de construire un lien entre les engagements sur l'espace proche et la question de la mobilisation. Par ailleurs, les notions clés de cette approche (structure des opportunités politiques, organisation et ressources, répertoire d'action, cadrage) (Cefaï et Trom, 2001) ont essaimé dans l'analyse de conflits territorialisés.

On doit retenir aussi de ces recherches l'injonction à ne pas saisir les groupes mobilisés ou les mouvements comme des entités isolés mais bien à les analyser aussi à partir des relations qu'ils entretiennent avec un environnement politique. Si les types de mobilisations analysées ne sont pas dans leur majorité des conflits de proximité, certains travaux et réflexions sur les évolutions des mouvements écologistes et leurs ancrages sur des causes locales, comme l'analyse de certaines luttes urbaines, cherchent à construire un cadre d'interprétation intégrant les mobilisations locales dans la catégorie plus générale des mouvements sociaux. C'est d'ailleurs ce que réalisait Bruno Charlier (1999) en conclusion de sa thèse en tentant de construire un lien entre les oppositions de type NIMBY, d'autres qualifiées de mouvements environnementalistes de base et le reste des mouvements s'intéressant à l'environnement.

Si l'on retient la proposition de Lilian Mathieu qui considère l'existence d'un espace des mouvements sociaux<sup>22</sup>, d'autres pourraient parler d'un champ, la question serait alors de discuter la place des conflits de proximité au sein de cet espace. Font-ils partie de l'espace des mouvements sociaux, de sous-espaces particuliers liés aux questions environnementales ou urbaines ? Les dynamiques internes au sein de cet espace des mouvements sociaux ont-elles un effet sur la conflictualité locale. Au-delà de l'idée

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> « [qui] envisage l'ensemble des mouvements sociaux comme constituant un univers de pratique et de sens relativement autonome au sein du monde social » (Mathieu, 2004).

d'opportunités politiques, peut-on penser que les différentes causes interagissent entre elles au sein de cet espace des mouvements sociaux ?

# NIMBY, montée en généralité et construction du public

A l'opposé de ces considérations, l'appellation NIMBY<sup>23</sup> est utilisée dans certains travaux pour construire une catégorie de situations radicalement différentes des mouvements sociaux ou environnementaux. Ceux-ci seraient uniquement liés aux attachements résidentiels et aux intérêts particuliers. Néanmoins, à la suite des travaux d'Arthur Jobert (1998) et de Dany Trom (1999), de nombreux textes prennent leur distance avec cette notion. Les usages de ce qualitatif par des représentants des pouvoirs publics ou des porteurs de projets ont d'abord pour effet de délégitimer les attachements de proximité et de réaffirmer leur position de prescripteur de l'intérêt général.

La notion de *montée en généralité* caractérise la capacité des mobilisations sur des enjeux de proximité à déplacer leur discours de justification pour mobiliser des valeurs permettant d'éviter une disqualification du type NIMBY. Élargir le concernement, rendre publique une question, la transformer en problème public implique à la fois de mobiliser un public – un groupe de personnes affectées, concernées ou potentiellement concernées –, d'adopter une définition du ou des biens communs et de mobiliser l'attention et l'action des pouvoirs publics.

Cette montée en généralité peut prendre la forme dans certains travaux d'une politisation ou de l'accès à une conscience écologique. Il s'agit d'un cadre d'analyse des modalités d'accès des oppositions de riverains à l'espace public dans lequel l'ancrage dans des valeurs apparaît comme une posture stratégique pour réussir la mobilisation. La généralisation de ce cadre d'analyse implique une vision des conflits dans lequel l'intérêt particulier du propriétaire, de l'habitant, de l'usager, fonde la mobilisation. C'est dans le cadre de la confrontation des riverains mobilisés à des épreuves qu'ils construiraient des capacités d'argumentation, qu'ils seraient soumis à des impératifs de justification qui les obligeraient à ancrer leurs revendications dans des grandeurs (Boltanski et Thévenot, 1991). Or, il est possible de construire une critique de cette vision en notant, d'une part que l'ancrage dans des valeurs est présent dès le début de la mobilisation, en particulier dès la constitution des associations et des scènes, et, d'autre part, que de nombreux travaux (Melé, 2011) montrent que les mobilisations peuvent être analysées comme la construction de

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Not in my back yard: pas dans mon jardin, acronyme forgé aux États-Unis par les aménageurs urbains confrontés aux mobilisations d'habitants qui, tout en reconnaissant l'utilité d'un service ou d'un aménagement, s'opposent à sa réalisation à proximité de leur résidence (Cf. Trom, 1999).

collectifs hybrides impliquant des riverains, des acteurs politiques et institutionnels, des militants politiques ou écologistes. Il importe donc de penser aussi la diffusion, l'hybridation des positions entre différents acteurs au sein des mobilisations et de considérer la construction d'alliances comme constitutive des mobilisations.

Pour certains, il serait nécessaire de concevoir les mobilisations comme des alliances ouvertes aux « non humains ». En effet, les groupes mobilisés n'agissent pas seuls et prennent appui, produisent des idées, références ou objets dont on ne peut négliger le rôle dans l'action. Dans le vocabulaire de Michel Callon, John Law ou Bruno Latour (1999), il s'agirait de la constitution d'alliances entre humains et non-humains débouchant sur la conformation d'un acteur-réseau. Dominique Boullier, en référence aux travaux de Bruno Latour, considère que le montage de l'intérêt général, à partir de ce qui est d'abord un intérêt collectif, passe par un travail amenant « à faire reconnaître dans la sphère politique des entités au départ fort éloignées, telle que des chevreuils, l'attachement à un paysage ou le coût des accidents de la route » (2000 p. 94). Il plaide pour la réinvention des formes de l'espace public à partir de la multiplication de « controverses plus ouvertes et plus équipés techniquement, permettant une participation active à la maturation des projets » (date, p. page). Issue de travaux sur la production des sciences et des techniques, la sociologie de la traduction s'intéresse à la façon dont les acteurs (humains et non humains) entrent en relation et se transforment, à la façon dont des individus se posent comme porte-parole de collectifs et enrôlent d'autres entités. La rencontre, « l'attachement » entre humains et non humains, la construction de collectifs, est réputée produire quelque chose de neuf (Barbier et Trepos, 2007). Le langage des actants, l'intérêt pour les processus de co-construction, d'hybridation, de configurations des mondes, a irrigué les travaux sur certaines formes de conflits environnementaux. Pour certains ce cadre d'analyse constitue un véritable paradigme et mode de lecture du monde. Dans ce cadre d'interprétation, les conflits et contestations peuvent être considérés comme des formes « d'auto-saisisement » de certaines questions de la part de la société civile (Pestre, 2011).

Un cadre interprétatif similaire à celui de la montée en généralité est présent lorsque les mobilisations sont pensées comme caractérisées par une progressive ouverture aux « exigences de la publicité » à partir d'engagements de proximité (Thévenot, 2006, p. 12). L'accès à une sphère publique n'implique pas seulement des stratégies et des tactiques : elle peut être dotée d'un effet de configuration des justifications mais aussi des modalités de l'action. Luc Boltanski soulignait qu'une des questions issues de son travail sur les protestations et les dénonciations était « le souci constant des personnes, dans l'opération de dénonciation, de se grandir pour accéder à l'espace public de généralisation de leur

protestation »<sup>24</sup>. C'est à l'élucidation de ces phénomènes que s'attache la sociologie des régimes d'action qu'il développera par la suite.

L'utilisation du terme *publicisation*, ou dans certains cas *publicité* par la science politique et la sociologie, désigne le passage du privé à la sphère publique (Thévenot, 2006) ; ce processus implique des contraintes (Cefaï, 2002), mais aussi des traductions. Ce processus implique la reformulation du problème dans le vocabulaire des politiques publiques ou du droit, mais aussi la légitimation de sa saisie par les pouvoirs publics (Sheppard, 2004). Pour qu'une question soit transformée en problème public, il faut que l'on puisse penser que les choses peuvent être autrement, que l'on puisse envisager la mise en œuvre de « solutions ». Dans cette optique, un des objectifs du séminaire « Dynamiques associatives, environnement et cadre de vie » du PUCA a été d'analyser les processus par lesquels « une revendication, une mobilisation, portées par un ou des groupes spécifiques, parviennent à se constituer, à se formaliser, à s'énoncer et à accéder à l'espace public » (Ion *et al.*, 2001).

## La force des arguments et la trajectoire des causes

De nombreux chercheurs se sont penchés sur l'identification des propriétés des « portails invisibles » qui contrôlent l'accès à l'espace public de causes, sur la carrière des problèmes publics (Chateauraynaud, 2011a, p. 12) et sur le rôle des situations de conflits dans ces processus. Travaillant sur des situations d'alertes, de mobilisations ou de constructions de causes liées à l'identification de « nouveaux » risques, Francis Chateauraynaud propose de partir des arguments pour s'intéresser à leur force, à leur portée, à la tension, du point de vue des acteurs, entre argumentation et rapport de force. Prenant le contre-pied des explications du succès d'une mobilisation par la capacité des acteurs à construire un réseau efficace et partant du constat de l'insuffisance des explications par la mobilisation des ressources ou la structure des opportunités politiques, il place au centre de l'analyse la question de la circulation des arguments et du poids des valeurs en centrant le regard sur le travail argumentatif. En effet, dans le champ des théories de la mobilisation, l'analyse des répertoires argumentatifs est souvent supplantée par celles des répertoires d'action<sup>25</sup>.

En introduisant le concept de portée des arguments, c'est-à-dire de leur présence dans différents milieux et de leur capacité à résister et à traverser des épreuves, cette approche permet de renouveler l'analyse des débats et des controverses. La notion de *portée* permet de rouvrir les catégories d'analyse des effets des débats et controverses en s'intéressant à

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Entretien avec Luc Boltanski cité par François Dosse (1997).

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> « Un calcul rationnel étant attribué de l'extérieur aux acteurs, l'analyse du conflit révèle la théorie de l'action privilégiée par l'observateur » (Chateauraynaud, 2011, p. 32).

la trajectoire des causes. *Portée* est ici utilisée en référence non seulement à l'étendue, à la force, mais aussi en référence au sens musical du terme<sup>26</sup>.

Si l'on trouve dans la littérature des positions qui considèrent que seule l'observation des interactions au sein des « micro-mondes » créés par les mobilisations, ou la saisie des structures sociales profondes, ou encore l'observation d'agencement et d'événements imprévisibles, peut expliquer le succès d'une cause, Francis Chateauraynaud propose une « pragmatique des transformations qui tient compte de ces différents éléments pour placer au centre la trajectoire des causes, c'est-à-dire aussi la façon dont les acteurs orientent et réorientent les causes » (Chateauraynaud, 2011a, p. 18). Cette approche permet de s'intéresser à la fois au jeu des acteurs et au jeu d'arguments en tant que pris dans des rapports de force.

Cette interprétation permet aussi de penser les relations entre le local et le global, les liens entre des mobilisations ancrées spatialement et la construction de causes nationales ou internationales. Il est possible de concevoir les causes comme étant portées par un milieu, lui-même transformé par l'émergence d'une controverse ou des débats, et la trajectoire des causes comme le passage d'un milieu à un autre. Dans ce vocabulaire, le milieu, configuré par « l'articulation durable de perceptions communes et d'engagements croisés » (Chateauraynaud, 2011a, p. 200) peut être une micro-société locale mais aussi un groupe non localisée. Si la notion de milieu n'est pas directement assimilable à celle de territoire, un milieu peut être constitué d'un groupe territorialisé affecté par une décision ou un projet. Plusieurs milieux peuvent être présents au sein d'un même ensemble spatial et, parties prenantes dans une controverse, porter des positions divergentes. Les sociétés locales, les groupes locaux, peuvent être considérés comme des milieux qui entrent, ou non, en interaction avec les porteurs de causes ou d'enjeux (Chateauraynaud, 2011a, p. 187).

Cette position a le grand intérêt de s'appuyer sur des descriptions fines de situations, de replacer l'argumentation au centre, sans exclure le jeu stratégique des acteurs et les rapports de force. Certains types de conflits de proximité, dans lesquels les questions des risques ou des nuisances et celle de la justice spatiale sont fortement présentes, peuvent être appréhendés dans leur dimension de mode d'avènement, localisés de causes plus globales. La construction de causes, la genèse d'affaires nationales, peuvent être étudiées à partir d'alertes localisées et d'événement locaux et de la façon dont certains acteurs « interprètent les trajectoires et jonglent avec différents échelles » (Chateauraynaud, 2011a, p. 20). Ce cadre d'interprétation conduit à penser certains conflits de proximité comme des

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Cf. le projet en cours de réalisation dans le cadre du programme « Concertation, décision, environnement » sur La portée de la concertation, modélisation sociologique des effets de la participation du public aux processus décisionnels coordonné par Jean-Michel Fourniau et le carnet de recherche « Portée de la concertation » (http://concertation.hypotheses.org/).

occurrences locales de causes en cours de constitution au niveau national ou internationale, ou dans certains cas comme une nouvelle occurrence de situations dont les termes du débat, les arguments, ont déjà été éprouvés dans d'autres situations locales. C'est pourquoi, nous dit Francis Chateauraynaud « il [nous] faut sortir d'une conception étroite de l'action comme "action située" pour l'envisager comme un moment dans une série en transformation » (Chateauraynaud, 1999, p. 89).

# Conflits, participation et débats publics

Une partie des travaux traitant de conflits ou des nouvelles instances de participation se focalisent sur l'apparition dans les débats, sur le devenir de sous-ensembles spatiaux d'un nouveau type d'acteurs (qualifié de riverains, d'usagers, d'habitants, de citoyens ou de population). De façon différente, ils posent ainsi la question du changement des modalités de l'action sur un territoire : dans les deux cas, situations de conflit et processus de participation peuvent être dotés de la capacité de « débloquer des systèmes d'acteurs figés » (Revel et al., 2007, p. 31).

Cherchant à caractériser l'évolution des recherches sur la participation, Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer (2011) montrent leur intrication avec les travaux sur les mobilisations et les mouvements sociaux. Ils considèrent que dans les années 1970 et 1980 les travaux pionniers ne semblent constituer qu'une sous-branche des études urbaines ou de l'étude des mouvements sociaux. Par la suite, dans les années 1990, alors que l'étude des mouvements sociaux semble perdre du terrain, les études de cas sur des procédures de concertation se multiplient.

Citons aussi le rôle du programme « Concertation, décision et environnement », lancé en 1999, issu de tentatives pour développer la recherche en sciences sociales au sein du ministère de l'Environnement. Si la première phase de ce programme (1999-2005) est surtout marquée par l'étude des procédures de concertation, dans sa seconde phase (2008-2012) on note un plus grand intérêt pour les relations entre conflits, négociations et décisions<sup>27</sup>. Plus généralement, alors que la montée en puissance dans les années 1980 de travaux sur la concertation et que la *participation* apparaît directement liée à une volonté affichée d'atténuer les conflits, dans les années 1990 les travaux sur ces questions semblent s'autonomiser et abandonner la référence au conflit, la négociation constituant à la fois un concept central et un objectif à atteindre (La Branche et Warin, 2006, p. 83).

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Dont le programme DeSCRI (Décider en situation de crise : gestion des déchets, conflits et concertations [France, Italie, Mexique]) est coordonné par l'auteur de ces lignes.

Les liens entre les deux domaines de recherche semblent se renforcer lorsque les études sur la participation délaissent les critiques fondées sur la confrontation du fonctionnement des dispositifs aux idéaux de la démocratie participative pour des interrogations sur les effets des situations et procédures<sup>28</sup> (Fourniau *et al.*, 2005). Ces recherches ne se focalisent plus seulement sur les impacts sur la décision, mais identifient des effets en terme d'apprentissage, de politisation, et plus largement ouvrent le débat sur les effets à prendre en compte pour s'intéresser « aux pratiques civiques des gens ordinaires » (Tlalpin, 2007). Plus récemment, ce champ s'est structuré fortement grâce à la création en 2010 du GIS « Participation du public, décision, démocratie participative ».

Les conflits peuvent être considérés à partir de leur capacité à instaurer un espace public de débat. Non seulement les collectifs mobilisés développent leurs propres procédures internes ou avec les populations, mais ils peuvent donner lieu à la mise en place d'instances de négociation ou de concertation plus ou moins institutionnalisées. À l'inverse, les procédures institutionnelles de concertation comme le débat public peuvent constituer pour les opposants des moyens de se faire entendre sans avoir à s'imposer par le conflit. Certains travaux proposant un bilan des procédures de concertation ou de débat public traitent aussi directement de la question de savoir si ceux-ci constituent un cadre d'expression des conflits ou un moyen de résolution (Revel, 2007). Le rapport Manon souligne aussi le caractère ambivalent des procédures de concertation, à la fois facteurs de réduction et d'amplification des conflits (Manon, 2005, p. 47).

Dans un texte interrogeant la place du conflit dans les procédures participatives ou délibératives Loïc Blondiaux souligne l'intérêt de saisir ces dernières à partir de la place qu'elles réservent aux opinions qui n'acceptent pas l'impératif délibératif et l'idée du consensus rationnel (2008). Il rappelle, en référence à un texte de Chantal Mouffe (1999), que les théories délibératives peuvent être lues comme déniant au conflit un rôle central dans la formation des identités collectives. En ce sens, regarder les débats sur la démocratie délibérative et les procédures institutionnalisées de participation à partir d'un intérêt pour les situations de conflit permettrait de mettre au jour le travail de diffusion d'un modèle du « meilleur citoyen » proche d'un idéal de discussion académique, mais aussi d'assignation d'un cadre à la parole « citoyenne » à l'œuvre au sein de ces dispositifs. Certains conflits pourraient d'ailleurs avoir explicitement pour objectif de permettre à certains groupes de sortir des places assignées par les dispositifs participatifs et les procédures de gestion des projets, d'introduire un nouveau cadre d'échanges qui peut être lu comme une façon de

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Cf. la journée d'étude « Comment penser les "effets" des dispositifs participatifs sur l'action publique ? » organisée le 10 février 2011 à Aix-en-Provence dans le cadre de l'atelier La Fabrique participative de l'action publique (FAPAPE).

rétablir certains groupes dans une position de force, qui pourrait permettre la réussite de la délibération. Le même auteur souligne cependant que l'analyse de situations concrètes montre que « la participation aux dispositifs ne désarme en aucun cas la critique et n'est pas en mesure de détourner de leurs fins les acteurs les plus mobilisés. Ceux-ci ont toujours la possibilité de pratiquer l'*exit* ou la contestation des règles du jeu » (Blondiaux, 2008, p. 143). Les liens entre conflits et processus institutionnalisés sont donc plus complexes qu'une simple stratégie de neutralisation, car l'existence d'un conflit permet, d'une part, d'assurer une implication de la population et souvent la construction d'acteurs collectifs comme interlocuteurs légitimes et, d'autre part, ils constituent autant de « lieux de polarisation et de conflit que d'apaisement et de consensus » (Blondiaux, 2008, p. 144).

Les espaces publics ouverts dans le cadre de procédures institutionnalisées, de conflits ou de controverses locales peuvent être assimilés à des forums hybrides « espaces ouverts où des groupes peuvent se mobiliser pour débattre des choix techniques qui engagent le collectif » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 36), cette catégorie insistant sur l'hétérogénéité des groupes rassemblés et sur l'égalisation des droits à parler. L'ouvrage de Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe a eu un fort impact et a contribué « à changer le regard sur les controverses en passant du temps du mépris et de l'indifférence à celui de la prise en considération » (2001, p. 50) en établissant un lien entre les associations de malades et les groupes mobilisés pour l'identification de risques (dont certains sont localisés). Cet ouvrage a aussi contribué à intégrer certaines mobilisations de proximité au sein d'une catégorie plus large, celle des mouvements remettant en cause la double délégation (aux scientifiques et aux politiques) identifiée par l'ouvrage et préfigurant la mise en œuvre d'une démocratie technique. Dans un texte de la même année Pierre Lascoumes proposait d'analyser les conflits dans leur dimension de controverses qui questionnent les modalités même des cadres d'échanges institués. Dans cette optique les controverses sont considérées dans leur capacité à rendre les « situations gouvernables dans la mesure où elle facilite la délimitation et la hiérarchisation des problèmes à traiter, où elle tisse des réseaux d'acteurs hétérogènes mais temporairement stabilisés » (Lascoumes, 2001).

Le plus souvent d'ailleurs les personnes mobilisées jouent sur l'ensemble des tableaux et des scènes à leur disposition. La place nouvelle des conflits et une partie de leur capacité de prise sur les situations tient aussi à l'ouverture de nouvelles scènes de concertation, mais ils peuvent aussi être conceptualisés comme des instruments critiques des institutions de la démocratie participative (Rui, 2004 ; 2005). Il est même possible de considérer qu'ils font partie de la logique auto-transformative de la démocratie participative évoquée par Cécile Blatrix qui considère que celle-ci propose les arènes à partir desquelles « elle se met certes

en scène, mais s'offre elle-même à la critique et à la mise en débat, et est ainsi perpétuellement construite et reconstruite » (2007, p. 56).

Au même titre que les dispositifs de participation, les conflits auraient des effets de démocratisation. Ils sont dotés d'une capacité de contribuer à l'avènement d'une démocratie technique, urbaine ou environnementale (Blondiaux et Fourniau, 2011, p. 17) ou même d'une démocratie participative, ou d'une démocratie procédurale (Lascoumes, 2001) soumise à la vigilance des groupes mobilisés.

# Habitants ou citoyens?

L'identification d'une revendication de citoyenneté au sein des mobilisations constitue un autre niveau des débats sur les situations de conflit. Arthur Jobert (1998) notait que les mobilisations de proximité peuvent être lues comme des situations dans lesquelles se mêlent les problématiques de la territorialité — au sens des intérêts des usagers d'un espace — et de la citoyenneté — c'est-à-dire de la revendication de la légitimité des résidents à faire valoir leur position et à participer à la définition d'un intérêt public local. Cet auteur identifiait chez les résidents mobilisés une « volonté d'intervention politique » sur une base locale. Ces positions permettent de penser autrement la question de la politisation, qui n'est plus un effet de l'action collective sur la trajectoire de certaines personnes mobilisées choisissant la voie de l'engagement et la lutte politique, mais bien l'identification d'une dimension politique des mobilisations locales. La sociologie pragmatique souligne l'importance pour les acteurs de la conquête de prises sur les situations, que l'on pourrait qualifier aussi de capacité à agir ou d'empowerment (Chateauraynaud, 2011a, p. 45).

Dans une certaine tradition se définissant à partir de la notion de démocratie locale, à partir d'expériences dans les comités de quartier de Roubaix et de la gauche municipale de la fin des années 1970, la notion d'*habitant* est une catégorie politique qui a occupé la place de la notion de *prolétaire* à d'autres moments politiques (Neveu, 2011). La figure de l'habitant citoyen est aujourd'hui en débat, entre expertise d'usage et conquête de capacités d'action à partir de mobilisations locales. Des situations de conflits comme la participation dans des espaces institutionnels de concertation peuvent constituer le cadre de recherches sur les modalités de l'engagement, sur les lieux d'émergence du politique.

Les interrogations sur la citoyenneté portées par Catherine Neveu (2005) et la consultation de recherche « La citoyenneté urbaine : formes d'engagement et enjeux de solidarité » du PUCA lancée en 2007 proposent d'observer la construction de la citoyenneté, en dehors des dispositifs institutionnels, à partir des pratiques individuelles ou collectives qui réinterrogent la politique et participent à la construction de « biens communs » (Carrel,

Neveu et lon, 2009). Les situations d'engagement, de mobilisation, de conflits peuvent être saisies à partir de cette problématique proche de celle de la construction locale du politique (Bertheleu et Bourdarias, 2008). Dans les mobilisations locales s'expriment aussi directement la manière dont les personnes mobilisées pensent la citoyenneté et revendiquent un rôle de citoyen (Carrel, 2007, p. 54).

Jean-Michel Fourniau (2007), à partir de travaux sur des situations de mise en débat de projets d'infrastructures, souligne l'importance dans les argumentaires des associations locales du tort qui serait fait à leur qualité de citoyen par le déni de reconnaissance que constitue la perspective d'un projet qui ne prend pas en compte leurs usages, intérêts ou opinions. Il propose de considérer l'existence d'une nouvelle figure du citoyen définie par sa capacité de mobilisation, par une revendication de participation aux choix publics, par sa qualité de riverain qui n'est pas ici assimilable à la simple proximité mais bien à un type de relation établie avec les promoteurs des projets ou les pouvoirs publics.

#### **Conclusions**

Pour être complète cette lecture de la place des débats sur la construction des conflits comme objets de recherche dans la littérature française récente devrait intégrer des références à des travaux sur la place du risque dans les mobilisations environnementales (Barthe et Jouzel, 2005), sur le rôle des mobilisations esthétiques (Labussière, 2007; Lolive, 2010) et une présentation des principaux objets de conflits <sup>29</sup>. La place manque pour développer ici ces éléments comme d'ailleurs le rôle des différents contextes urbains. En ce qui concerte les types d'espaces en jeu notons seulement qu'une ample littérature existe sur les conflits d'usages dans les contextes péri-urbains (Darly, 2009, p. 26) ou sur les modalités d'urbanisation du monde rural (Manon, 2005, p. 35). Il est aussi bien sûr possible d'identifier des travaux sur des situations de conflit dans les contextes des espaces centraux ou péricentraux (Bacqué et Fijalkow, 2006; Melé, 2004; Rosemberg, 2003), dans la ville dense ou dans les grands ensembles de logements sociaux <sup>30</sup>. Les objectifs des conflits, les populations en jeu, les contextes réglementaires et la place des dispositifs de débats sont différents, comme d'ailleurs la portée des situations de conflit, mais l'on peut identifier dans ces travaux la présence des différents débats évoqués ici.

<sup>29</sup> Voir pour ce dernier aspect le texte « Conflits d'aménagement et débats publics » publié en 2008 (Melé, 2008a).

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Voir les travaux sur les résistances aux tentatives de démolitions des grands ensembles (Deboulet, 2006) ou sur des émeutes urbaines. Ces derniers travaux sont marqués par la volonté de trouver les causes sociales des violences urbaines (Beaud et Pialoux, 2003).

L'objectif de ce texte n'a pas été de replacer les conflits de proximité au sein d'une métathéorie leur donnant un sens. Nous avons tenté plutôt de montrer l'intensité et la densité des débats scientifiques en France sur ces questions. Ce qui caractérise le contexte scientifique est en effet l'existence d'une pluralité de cadrages possibles. Or, certaines notions évoquées ici sont utilisées par les acteurs mobilisés (société du risque, monde en réseau, forums hybrides, lanceurs d'alerte) et contribuent à configurer les récits des acteurs sur leurs mobilisation, à définir les aspirations (démocratie participative, ouverture d'espaces publics, démocratie technique, impératif dialogique). En basculant dans le monde social, comme le note Francis Chateauraynaud, ces notions glissent du côté des valeurs (Chateauraynaud, 2011a, p. 452). Il faudrait donc les tenir à distance et prendre pour objet les effets de leur diffusion. On peut aussi avec Daniel Cefaï (2007) et Jacques Lolive (2010) souligner le lien entre les théories disponibles pour l'interprétation et les stratégies et pratiques des acteurs mobilisés. Ces deux auteurs plaident pour une position pragmatique qui prenne en compte la capacité de réflexivité des acteurs et l'impératif de devoir travailler à partir de récits et d'interprétation d'acteurs mobilisés que l'on doit prendre au sérieux dans leur travail de constitution et d'interprétation des situations. Il s'agit donc de prendre au sérieux les activités de cadrage (Cefaï et Trom, 2001) et de « rendre aux acteurs leurs compétences pour définir et maîtriser les situations auxquelles ils ont affaire et les histoires dans lesquelles ils sont empêtrés »(Cefaï, 2007, p. 727).

En s'interrogeant sur les effets des conflits, cette recherche s'inscrit dans une perspective proche et revendique une position pragmatique. Nos lectures de situations de conflits à partir de quatre hypothèses d'interprétation sur la productivité territoriale, juridique, politique et sociale des conflits permettent de donner corps à cette position.

## **Bibliographie**

- AMIOT M. (1986), Contre l'État les sociologues, éléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980), Paris Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 304 p.
- BACQUE M.-H. et FIJALKOW J. (2006). « En attendant la gentrification : discours et politiques a la Goutte d'Or (1982-2000) », *Sociétés contemporaines*, n° 63,p. 63-83.
- BACQUE M.-H. et SINTOMER Y. (2011), « Le temps long de la participation », BACQUE M.-H. et SINTOMER Y. (dir.), La démocratie participative, histoire et généalogie, Paris, La Découverte, p. 9-35.

- Fichier auteur : Patrice Melé, « Analyse des conflits et recherches françaises : le moment agonistique ? », dans P. Melé (dir.) Conflits de proximité et dynamiques urbaines, Rennes, PUR, 2013, 432 p., p. 21-50.
- BARBIER R. et LARRUE C. (2011), « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participation, revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté* n° 1, p. 69-106.
- BARBIER R. et TREPOS J.-Y. (2007), « Humains et non-humains : un bilan d'étape de la sociologie des collectifs », *Revue d'anthropologie des connaissances*, n° 1, p. 35-38.
- BARTHE Y. et JOUZEL J.-N. (2005) « Risque, incertitude et pacification des conflits », LAHELLEC C. (dir.), *Risques et crises alimentaires*, Paris, Tec & Doc., coll. « STAA », p. 207-213.
- BEAUD S. et PIALOUX M. (2003), *Violences urbaines, violence sociale, genèse des nouvelles classes dangereuses*. Paris, Hachette, 426 p.
- BERTHELEU H. et BOURDARIAS F. (2008) *Les constructions locales du politique*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 183 p.
- BLONDIAUX L. (2008), « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? ». Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », *Raisons politiques*, n° 2, p. 131-147.
- BLONDIAUX L. et FOURNIAU J.-M. (2011), « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations, revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté*, n° 1, p. 12-37.
- BOLTANSKI L. et THEVENOT L. (1991), *De la justification, les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 483 p.
- BONNY Y., OLLITRAULT S., KEERLE R. et LE CARO Y. (2012), Espaces de vie, espaces enjeux. Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 407 p.
- BOSSUET L. (2007), « Les conflits du quotidien en milieu rural, étude à partir de cinq communes », *Géographie*, *économie*, *société*, n° 9, p. 141-164.
- BOUBA-OLGA O., CARRINCAZEAUX C. et CORIS M. (2008), « Avant propos. La proximité 15 ans déjà », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 3, p. 279-287.
- BOURDIN A., LEFEUVRE M.-P. et MELE P. (2006), *Les règles du jeu urbain, entre droit et confiance*, Paris, Descartes et C<sup>ie</sup>, 316 p.
- CADENE P. (1985), Conflits sociaux et rivalités paysannes pour l'espace péri-urbain : une analyse des processus du changement autour des dix grandes agglomérations françaises, Thèse, Université de Toulouse 2, Toulouse.
- CADENE P. (1990), « L'usage des espaces péri-urbains : une géographie régionale des conflits », *Études rurales*, n° 118-119, p. 235-267.

- Fichier auteur : Patrice Melé, « Analyse des conflits et recherches françaises : le moment agonistique ? », dans P. Melé (dir.) Conflits de proximité et dynamiques urbaines, Rennes, PUR, 2013, 432 p., p. 21-50.
- CADORET A. (2006) Conflits d'usage liés à l'environnement et réseaux sociaux : enjeux d'une gestion intégrée? Le cas du littoral du Languedoc-Roussillon, Thèse, Université de Montpellier, Montpellier.
- CALLON M., LASCOUMES P. et BARTHE Y. (2001), *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 357 p.
- CARON A. et TORRE A. (2004), « Quand la proximité devient source de tensions : conflits d'usages et de voisinage dans l'espace rural », Convergence et disparités régionales au sein de l'espace européen : les politiques régionales à l'épreuve des faits. 40° colloque de l'association de Science régionale de langue française, Bruxelles, p. 1-3.
- CARREL M. (2007), La citoyenneté urbaine du point de vue des gouvernés, Paris, 88 p.
- CARREL M., NEVEU C. et ION J. (dir.) (2009), Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilités citoyennes dans la ville, Paris, L'Harmattan, 310 p.
- CASTELLS M. (1972), Luttes urbaines, Paris, Maspero, 327 p.
- CEFAÏ D. (2002), « Qu'est-ce qu'une arène publique ? Quelques pistes pour une approche pragmatique », CEFAÏ D., JOSEPH I. et Centre culturel national de Cerisy-la-Salle (Manche), L'héritage du pragmatisme : conflits d'urbanité et épreuves de civisme, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, p. 51-79.
- CEFAÏ D. (2007), *Pourquoi se mobilise-t-on? Les théories de l'action collective*, Paris, La découverte, 727 p.
- CEFAÏ D. et TROM D. (2001), Les formes de l'action collective, mobilisations dans des arènes publiques, Paris, Éditions de l'EHESS, 322 p.
- CHARLIER B. (1999), La défense de l'environnement : entre espace et territoire, géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974, Doctorat de géographie, Université de Pau et des pays de l'Adour, Pau.
- CHATEAURAYNAUD F. (2011a), Argumenter dans un champ de forces, essai de balistique sociologique, Paris, Petra, 477 p.
- CHATEAURAYNAUD F. (2011b), « Des disputes ordinaires à la violence politique, l'analyse des controverses et la sociologie des conflits », BOURQUIN L. et HAMON P., *La politisation. Conflits et construction du politique depuis le Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 192 p.
- CHATEAURAYNAUD F. et TORNY D. (1999), Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque, Paris, Éditions de l'EHESS, 476 p.
- CIRELLI C. et ROCHER L. (2012) (à paraître), « Savoirs 'citoyens' en situation de conflit et de participation : le cas de la gestion des déchets », DEBOULET A. et NEZ E., Savoirs

- Fichier auteur : Patrice Melé, « Analyse des conflits et recherches françaises : le moment agonistique ? », dans P. Melé (dir.) Conflits de proximité et dynamiques urbaines, Rennes, PUR, 2013, 432 p., p. 21-50.
  - citoyens et démocratie participative dans la question urbaine, Paris, Éditions de la Villette.
- DARLY S. (2009), Faire coexister ville et agriculture au sein des territoires périurbains, antagonismes localisés et dynamiques régionales de la conflictualité. Analyse du cas de l'Île-de-France, Doctorat de géographie, École des hautes études en sciences sociales.
- DAVODEAU H. (2008), « Les conflits révélateurs de la territorialisation du projet de paysage, exemple ligériens », KIRAT T. et TORRE A., *Territoires de conflits, analyses des mutations de l'occupation de l'espace*, Paris, L'Harmattan, p. 49-61.
- DEBOULET A. (2006), « Le résident vulnérable. Questions autour de la démolition », *Mouvements*, n° 5, p. 174-181.
- Dosse F. (1997), *L'empire du sens, l'humanisation des sciences humaines*, Paris, La Découverte, 432 p.
- DUMONT M. (2008), « Espaces de la mitoyenneté et dimension politique des micro-conflits en milieu urbain : le voisinage comme épreuve de l'habiter », KIRAT T. et TORRE A., *Territoires de conflits, analyses des mutations de l'occupation de l'espace*, Paris, L'harmattan, p. 89-105.
- DUPUY C., HARLPERN C. (2009), « Les politiques publiques face à leurs protestataires », Revue française de science politique, vol. 59, p. 701-722.
- DZIEDZICKI J.-M. (2001), Gestion des conflits d'aménagement de l'espace : quelle place pour les processus de médiation ?, Thèse, Univeristé de Tours, Tours, 443 p.
- FABUREL G. (2001), *Le bruit des avions, évaluation du coût social*, Paris, Presses de l'école nationale des ponts et chaussées, 350 p.
- FABUREL G. (2003), « Le bruit des avions, facteur de révélation et de construction de territoires », *L'espace géographique*, t. 32, p. 205-223.
- FILLIEULE O., AGRIKOLIANSKY E. et SOMMIER I. (2010), « Introduction », Penser les mouvements sociaux, conflts sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines, Paris, La Découverte, p. 7-18.
- FILLIEULE O., MATHIEU L. et PECHU C. (2009), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses des Sciences Po, 656 p.
- FOURNIAU J.-M. (2007), « L'expérience démocratique des "citoyens en tant que riverains" dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne des sciences sociales*, t. 45, p. 149-179.
- FOURNIAU J.-M., LEPAGE L., SIMMARD L., GAUTHIER M. et GARIEPY M. (2005), Le débat public en apprentissage: aménagement et environnement. Regards croisés sur les expériences françaises et québécoises, Paris, L'harmattan, 315 p.

- Fichier auteur : Patrice Melé, « Analyse des conflits et recherches françaises : le moment agonistique ? », dans P. Melé (dir.) Conflits de proximité et dynamiques urbaines, Rennes, PUR, 2013, 432 p., p. 21-50.
- HIRSCHMAN A. (1995), Défection et prise de parole, Paris, Fayard, 212 p.
- ION J. (2001), *L'engagement au pluriel*, Saint-Étienne, Presse de l'Université de Saint-Étienne, 217 p.
- ION J. *et al.* (2001), *Actions associatives, solidarité et territoire*, Saint-Étienne, Presses de l'Université de Saint-Étienne, 351 p.
- JEANNAUX P. (2006), Les conflits d'usage dans les espaces périurbains et ruraux français. Une approche par l'analyse économique de la décision publique, Doctorat Thesis, UFR de sciences économiques, Université de Bourgogne.
- JOBERt A. (1998), « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, n° 11, p. 67-91.
- KIRAT T. (2005), « Les conflits liés au voisinage, l'effet des relations juridiques sur la construction institutionnelle de l'espace », TORRE A. et FILIPPI M., *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, Versailles, Éditions Quæ, p. 243-256.
- LA BRANCHE S. et WARIN P. (2006), « La concertation dans l'environnement ou le besoin de recourir à la recherche en sciences sociales », *Rapport programme Concertation, décision, environnement*, Paris.
- LABUSSIERE O. (2007), Le défi esthétique en aménagement : vers une prospective du milieu, le cas des lignes très haute tension (Lot) et des parcs éoliens (Aveyron et Aude), Thèse, Laboratoire Société, environnement, territoire (UMR 5603 CNRS/UPPA), Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.
- LASCOUMES P. (2001) « La productivité sociale des controverses », *Penser les sciences, les techniques et l'expertise aujourd'hui*, Paris, ENS Cachan, p.
- LASLAZ L. *et al.* (2010), « Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux », *Cahiers de géographie*, nº 10, Chambéry, Edytem, 272 p.
- LATOUR B. (1999), *Politiques de la nature : comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 382 p.
- LECOURT A. (2003), Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton, Thèse de doctorat en aménagement, Université de Rennes 2, Rennes.
- LECOURT A. et BAUDELLE G. (2004), « Planning conflicts and social proximity: a reassessment », *International Journal of Sustainable Development*, vol. 7, n° 3, p. 287-301.
- LECOURT A. et FABUREL G. (2008), « Comprendre la place des territoires et de leurs vécus dans les conflits d'aménagement, proposition d'un modèle d'analyse des grands équipements », KIRAT T. et TORRE A., *Territoires de conflits, analyses des mutations de l'occupation de l'espace*, Paris, L'harmattan, p. 21-47.

- Fichier auteur : Patrice Melé, « Analyse des conflits et recherches françaises : le moment agonistique ? », dans P. Melé (dir.) Conflits de proximité et dynamiques urbaines, Rennes, PUR, 2013, 432 p., p. 21-50.
- LOLIVE J. (1999), Les contestations du TGV Méditerranée, Paris, L'Harmattan, 314 p.
- LOLIVE J. (2010), « Mobilisations environnementales », COUTARD O. et LEVY J., *Écologies urbaines*, Paris, Economica, Anthropos, p. 276-301.
- LUSSAULT M. (2001), « Controverses spatiales : des situations pour appréhender les espaces d'actes », *Villes en parallèle*, n° 32-33-34, p. 149-160.
- MANON Groupe (2005), *Horizons 2020 : conflits d'usage dans les territoires, quel nouveau rôle pour l'État ?*, Commissariat général du plan.
- MARESCA B. (2000), « Sociographie des associations dans le domaine de la protection de l'environnement, les apports de la démarche d'inventaire », *Séminaire*, *dynamiques associatives et cadre de vie*, compte rendu n° 2, Paris, PUCA, p. 49-58.
- MARIE M. (1989), Les terres et les mots : une traversée des sciences sociales, Paris, Meridiens Klincksieck, 214 p.
- MATHIEU L. (2004), *Comment lutter, sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 206 p.
- MELE P. (2004), « Habitants mobilisés et devenir d'un espace patrimonial », *Géocarrefour*, vol. 79/3, p. 223-230.
- MELE P. (2008a), « Conflits d'aménagement et débats publics », JEAN Y. et VANIER M., *La France, aménager les territoires*, Paris, Armand Colin, p. 97-114.
- MELE P. (2008b), « Conflits et controverses : de nouvelles scènes de production territoriale ? », *Espaces en (trans)action*, GARAT I., SECHET R. et ZENEIDI D., Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 239-250.
- MELE P. (2009), « Identifier un régime de territorialité réflexive », VANIER M., *Territoires, territorialité, territorialisation ; controverses et perspectives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 45-55.
- MELE P. (2011), *Transactions territoriales : patrimoine, environnement et actions collectives au Mexique*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 216 p.
- MELE P., LARRUE C. et ROSEMBERG M. (2003), *Conflits et territoires*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 224 p.
- MELOT R. (2008), Conflits environnementaux et gestion des espaces. Modalités de recours au tribunal, pratiques administratives et logiques d'acteurs entre environnement et aménagement, Rapport pour le GIP, Mission de recherche Droit et Justice.
- MERMET L. et BARROUCH G. (1983), *Résoudre les problèmes d'environnement à travers conflits et négociations*, Paris, Groupe de prospective du ministère de l'Environnement.
- MERMET L., ENEL F. et BARROUCH G. (1983), *Conflits liés à l'émergence de nouvelles aspirations en matière d'environnement*, Paris, Groupe de prospective du ministère de l'Environnement.

- Fichier auteur : Patrice Melé, « Analyse des conflits et recherches françaises : le moment agonistique ? », dans P. Melé (dir.) Conflits de proximité et dynamiques urbaines, Rennes, PUR, 2013, 432 p., p. 21-50.
- MOUFFE C. (1999), « Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism », *Social Research*, vol. 66, n° 3.
- NEVEU C. (2005), Anthropologie de la citoyenneté, Université de Provence, Aix-Marseille.
- NEVEU C. (2011), « Habitants, citoyens : interroger les catégories », BACQUE M.-H. et SINTOMER Y., *La démocratie participative, histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, p. 39-50.
- PECQUEUR B., ZIMMERMANN J.-B. (2004), Économie de proximités, Paris, Lavoisier, 264 p.
- PESTRE D. (2011), « Des sciences, des techniques et de l'ordre démocratique et participatif », *Participation*, *revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté*, nº 1, p. 212-240.
- PHAM H.-V. et KIRAT T. (2008), « Les conflits d'usage des espaces périurbains et le contentieux administratif », Revue d'économie régionale et urbaine, vol. 5, p. 671-700.
- QUERRIEN A. (2001), « Le foissonnement associatif », *Annales de la recherche urbaine*, nº 89.
- REVEL M. (2007), « Les dynamiques de l'échange, entre inertie et réflexivité collective », REVEL M., BLONDIAUX L., BLATRIX C., FOURNIAU J.-M., BERTRAND H. et LEFEBVRE R., Le débat public : une expérience française de démocratie participative, Paris, La Découverte, p. 219-225.
- REVEL M., BLONDIAUX L., BLATRIX C., FOURNIAU J.-M., HERIARD B. et LEFEBVRE R. (2007), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 403 p.
- ROCHER L. (2006), Gouverner les déchets. Gestion territoriale des déchets ménagers et participation publique, Doctorat d'aménagement Thesis, UMR CITERES, Tours, Université François-Rabelais.
- ROSEMBERG M. (2003), « Question sur un conflit d'aménagement : le parvis de la cathédrale d'Amiens », MELE P., LARRUE C. et ROSEMBERG M., *Conflits et territoires*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, p. 165-188.
- Rui S. (2004), *La démocratie en débat, les citoyens face à l'action publique*, Paris, Armand Colin, 263 p.
- RUI S. (2005), « Le débat public en apprentissage. Regards croisés sur les expériences françaises et québécoises », Le débat public en apprentissage : aménagement et environnement. Regards croisés sur les expériences françaises et québécoises, FOURNIAU J.-M., LEPAGE L., SIMMARD L. et GARIEPY M.-G., Paris, L'harmattan, p. 77-87.
- SHEPPARD E. (2004), « Problèmes publics », BOUSSAGUET L., JACQUOT S. et RAVINET P., Dictionnaire des politiques publiques, Paris, Presses des Sciences Po, p.

- Fichier auteur : Patrice Melé, « Analyse des conflits et recherches françaises : le moment agonistique ? », dans P. Melé (dir.) Conflits de proximité et dynamiques urbaines, Rennes, PUR, 2013, 432 p., p. 21-50.
- SUBRA P. (2007), Géopolitique de l'aménagement du territoire, Paris, Armand Colin, 326 p.
- SUBRA P. (2008), « L'aménagement, une question géopolitique ! », *Hérodote*, nº 130, p. 222-250.
- THEVENOT L. (2006), L'action au pluriel, sociologie des régimes d'engagements, Paris, La Découverte, p.
- TILLY C. et TARROW S. (2008), *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, Paris, Presses de Science Po, 396 p.
- TLALPIN J. (2007), Schools of Democracy: How Ordinary Citizens Become Competent in Participatory Budgeting Institutions, PHD Thesis, Department of political and social Sciences, European University Institute, Florence.
- TORRE A. (2009), « Retour sur la proximité géographique », *Géographie, économie, société*, nº 11, p. 63-75.
- TORRE A. et FILIPPI M., (2005), « Les mutations à l'œuvre dans les mondes ruraux et leurs impacts sur l'organisation de l'espace », TORRE A. et FILIPPI M., *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes*, Versailles, Éditions Quæ, p. 324.
- TORRE A. et KIRAT T. (2008), *Territoires de conflits, analyses des mutations de l'occupation de l'espace*, Paris, L'Harmattan, 322 p.
- TORRE A., MELOT R., BOSSUET L., CADORET A., DARLY S., JEANNEAUX P., KIRAT T. et PHAM H.-V. (2010), « Comment évaluer et mesurer la conflictualité liée aux usages de l'espace ? Éléments de méthode et de repérage », VertigO la revue électronique en sciences de l'environnement, vol. 10.
- TOURAINE A. (1973), *Production de la société*, Paris, Fayard, 542 p.
- TRICOT A. (1998), « L'empire du milieu : quand une controverse environnementale interroge la conception et la conduite d'un projet autoroutier », Thèse, Université de Pau et des pays de l'Adour, Pau.
- TROM D. (1999), « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, vol. 49, p. 31-50.